

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
– « BUREAU DES GUIDES – GR2013 »**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence**
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE

représenté par Sa Présidente en exercice régulièrement habilité à signer la présente convention par délibération n°ENV **XXX** du Bureau de la Métropole en date du 19/12/2018

ci-après désigné **« la Métropole »**

ET

l'association **Bureau des Guides - GR2013**
sis Cité des Arts de la Rue,
225 avenue des Aygalades,
13015 Marseille

représenté par **Le Président de l'association, Monsieur Cédric Martin**

ci-après désignée **« le Bureau des Guides »**

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé une politique de valorisation du paysage, conformément à la délibération du 14 décembre 2017 (n° ENV 007-3306/17/CM), qui précisait les modalités d'application de cette compétence, et en continuité avec le Projet métropolitain.

Suite au diagnostic des paysages anthropisés, réalisé avec les agences d'urbanisme AGAM et AUPA, en 2018-2019, l'étape suivante est l'engagement dans une démarche d'élaboration d'un plan de paysage métropolitain. Ce document à visée opérationnelle sera co-construit dans le cadre d'une importante phase de concertation avec les territoires, afin de partager le diagnostic, les enjeux et objectifs de qualité paysagère, puis la définition d'un programme d'actions, ciblées sur des sites pilotes.

Ce programme correspond parfaitement avec les objectifs des politiques publiques menées par la Métropole Aix-Marseille Provence en matière de forêts, paysages et espaces naturels.

Depuis la création de ce GR2013, finalisé lors de l'évènement « Marseille-Provence 2013 – Capitale européenne de la culture », le Bureau des Guides développe, en effet, un programme d'animation culturelle autour de la découverte pédestre du territoire métropolitain et de ses paysages : randonnées, contes, observatoire photographique, etc.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer le montant de l'aide financière pour l'année 2020 et d'en préciser les modalités de suivi, notamment les modalités de versement de la subvention globale, en fonction de l'avancement des projets sélectionnés par le groupe technique de suivi de cette convention.

Par la présente convention, le Bureau des Guides s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes au programme d'actions, intitulé « INVENTAIRE, photographies d'une métropole », détaillé en annexe 1. Il s'engage à mettre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ce programme.

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs, dans la limite du montant global fixé par la présente convention.

ARTICLE 2: DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2020 et elle trouvera son terme au plus tard, au versement du solde de la subvention, le cas échéant.

ARTICLE 3 : INDÉPENDANCE DE LA STRUCTURE

Pour mettre en œuvre ces actions notamment avec les moyens qui lui sont alloués par la Métropole, le Bureau des Guides jouit d'une indépendance de décision dans la définition de ses actions et dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.

Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts du Bureau des Guides, à partir des instances créées (Conseil d'Administration, etc.).

Cependant, la Métropole peut requérir, en cours d'année toutes les informations et tous documents utiles au contrôle de l'exécution des engagements pris par le Bureau des Guides et justifiant l'octroi de la subvention.

ARTICLE 4 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE

4.1 Budget prévisionnel de l'action :

L'annexe 2 à la présente convention précise le budget prévisionnel global du programme d'actions « INVENTAIRE, photographies d'une métropole », objet de l'article 1er, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, la nature des dépenses, etc.;

Conformément à cette annexe, le coût total prévisionnel du programme « INVENTAIRE, photographies d'une métropole », support du financement et objet de la présente convention, est d'un montant de 82 500 euros en dépenses de fonctionnement.

4.2 Participation de la Métropole :

La participation de la Métropole pour l'année 2020 est d'un montant total de 20 000 Euros, en subvention de fonctionnement spécifique.

Les crédits seront pris sur les lignes budgétaires de la Métropole présentant les disponibilités nécessaires.

Cette subvention sera créditée au compte du Bureau des Guides selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par le Bureau des Guides de ses obligations légales et contractuelles.

4.3 Modalités de versement de la subvention :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° HN 021-049/16/CM en date du 07 avril 2016, les modalités de versement se feront comme suit :

- une avance dans la limite de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire, soit un montant total de 16 000 euros pour l'année 2020.
- le solde sera versé sur production du rapport d'activité faisant état de l'avancement des actions engagées au titre de la présente convention, et tout autre justificatif détaillé dans l'article 6.

4.4 Ajustement de la subvention :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier précité :

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention.

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

ARTICLE 5 : CONTRÔLE, SUIVI, ÉVALUATION

5.1 Contrôle :

Le Bureau des Guides s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par la Métropole, de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

5.2 Suivi :

Le Bureau des Guides s'engage à informer régulièrement la Métropole de l'état d'avancement et de déroulement de l'action définie à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord entre les deux parties.

La Métropole pourra demander au Bureau des Guides de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

5.3 Évaluation :

L'évaluation des conditions de réalisations des objectifs poursuivis par le Bureau des Guides auxquels la Métropole a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Métropole.

L'évaluation porte, en particulier; sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Métropole au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

Le non-respect par le Bureau des Guides de ses obligations conventionnelles se traduira par des demandes d'explication par les services opérationnels de la Métropole, et le cas échéant, par le remboursement total ou partiel de la subvention.

ARTICLE 6 : REDDITION DES COMPTES

Le Bureau des Guides, dont les comptes sont établis pour un exercice d'une durée de douze mois consécutifs (courant de préférence du 1^{er} janvier au 31 décembre), devra :

- formuler sa demande de subvention au plus tard le 30 novembre de l'année (n-1), accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé ;
- conformément à l'article 10 al. 4 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, fournir chaque année le compte rendu financier de l'emploi de la subvention, signé par Le Président ou toute personne habilitée ;
- communiquer à la Métropole le rapport d'activité de l'année écoulée, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration et toute modification intervenue dans la composition du Conseil d'Administration et du Bureau de l'association ;
- faciliter à tout moment le contrôle par la Métropole de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

ARTICLE 7 : PUBLICITÉ - COMMUNICATION

Le Bureau des Guides s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Métropole, son logo en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole.

La Métropole pourra demander à l'association des justificatifs attestant de l'apposition du logo (photographies par exemple).

Le Bureau des Guides s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Métropole dans toute conférence de presse, interview, etc. et faire participer les représentants de la Métropole aux actions publiques concernées.

Un volet d'invitations pourra être sollicité par la Métropole qui sera mis à sa disposition sur demande expresse.

En cas de non-respect de ces obligations, la Métropole se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RÉSILIATION ET LITIGES

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles. Dans ce cas toutefois, la résiliation ne pourra intervenir à l'initiative de l'une des parties que passé un délai d'un mois suivant une mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par la Métropole, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de dissolution de l'association ou encore si cette dernière ne justifie plus exercer une activité entrant dans le champ de la compétence ayant motivé le soutien de la Métropole.

En cas de manquement grave de l'association, la Métropole sera fondée d'exiger la restitution des sommes perçues, soit en totalité, soit au prorata temporis.

ARTICLE 9 : AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

ARTICLE 10 : INTANGIBILITÉ DES CLAUSES

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, quelle qu'en ait pu être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression des clauses et conditions de la présente.

ARTICLE 11 : INTUITU PERSONAE

La présente convention étant conclue « intuitu personae », l'organisme ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

ARTICLE 12 : RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille, cedex 06. Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Fait à Marseille, le

Pour le Bureau des Guides

**Le Président de l'association
Monsieur Cédric Martin**

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

ANNEXE 1 A LA CONVENTION N°
Bureau des Guides – Programme d’actions
« INVENTAIRE, photographies d’une métropole »

INVENTAIRE

photographies d'une métropole

Tout est venu de ce jour de mai : le ciel était lisse comme une pierre de lavoir ; le mistral y écrasait du bleu à pleine main ; le soleil giclait de tous les côtés ; les choses n'avaient plus d'ombre, le mystère était là, contre la peau ; ce vent de perdition arrachait les mots aux lèvres et les emportait dans les autres mondes.

_ Jean Giono, *Le serpent d'étoiles*, 1933.

Je déteste la montagne, elle cache le paysage.

_ Alphonse Allais

Olivier Amsellem, Sébastien Arrighi, Atlas Métropolitain, Vivien Ayroles, Lewis Baltz, Gabriele Basilico, Brigitte Bauer, Vincent Beaume, Vincent Bonnet, Christophe Bourguedieu, Eric Bourret, Philippe Conti, Thibaut Cuisset, John Davies, Hélène David, Martine Derain, Monique Deregibus, Sylvain Duffard, André Forestier, Nicolas Félician, Giacomo Furlanetto, Christophe Galatry, Jean-Louis Garnell, David Giancarina, Pascal Grimaud, Morgane Guiard, Suzanne Hetzel, Valérie Jouve, Stéphanie Lacombe, Yohanne Lamoulère, François Landriot, Julien Lombardi, Sylvain Maestraggi, Laurent Malone, Julien Marchand, Geoffroy Mathieu, André Mérian, Christophe Negrel, Fabrice Ney, Sébastien Normand, Florence Paradeis, Emmanuel Pinard, Philippe Piron, Franck Pourcel, Teddy Seguin, Bertrand Stofleth, Kristine Thiemann, Collectif Transborder, Cyrille Weiner, Jacques Windenberger.

le 25 / 01 au FRAC PACA

*Affiche de présentation du projet au FRAC PACA,
Marseille, le 25/01/2019
Crédits : Camille Fallet*

1. PRÉSENTATION DU PROJET
2. UN INVENTAIRE PHOTOGRAPHIQUE
3. LES PUBLICS
4. L'EXPOSITION
5. CALENDRIER
6. BUDGET
7. PARTENARIATS
8. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE



*Lewis Baltz - Fos - Secteur 80 - DATAR 1986
(commande photographique de Fos-sur-Mer)
"Le paysage dans la photographie, un état des lieux"
Artothèque de Miramas, 2014
Crédits: Camille Fallet*

PRÉSENTATION DU PROJET

AVANT-PROPOS

La reconnaissance photographique du territoire métropolitain, une ressource documentaire.

En 2014, le commissariat de l'exposition « *Le paysage dans la photographie. Un état des lieux* »¹ réalisé par Camille Fallet l'amène à exposer les fonds de la commande photographique de Fos-sur-Mer (Lewis Baltz, Gabriele Basilico, John Davies et Jean-Louis Garnell) aux côtés d'une sélection de travaux d'autres auteurs explorant le territoire des Bouches-du-Rhône.

De cette exposition émerge l'idée d'établir un inventaire rassemblant de manière raisonnée l'ensemble de ces enquêtes photographiques réalisées sur le territoire métropolitain depuis les années 1980. Elle nous montre alors que la mise en regard de ces séries photographiques construit une perception nouvelle du territoire observé.

Ce projet interroge plus largement l'accessibilité des images, leur mode de gestion, et leur valorisation.

La constitution de cet inventaire photographique vise à répondre à ces enjeux, au moment où une métropole s'invente².

UN INVENTAIRE PHOTOGRAPHIQUE

Un inventaire contemporain de travaux réalisés des années 1980 à nos jours, réunissant plus de 40 photographes et plus de 4000 images, ayant pour vocation de s'exposer afin de contribuer à la construction d'un regard politique sur les paysages métropolitains.

Depuis les années 1980, de nombreux travaux d'enquêtes photographiques ont été menés sur le territoire de la métropole, qui s'invente aujourd'hui entre injonctions étatiques et résistances locales. Parmi ces travaux, un nombre important n'a pas été diffusé, et ce corpus demeure éparpillé dans les archives des institutions commanditaires. Au moment où un renouvellement de la procédure de la commande publique de photographie est à l'œuvre et cadre sur les métropoles, nous souhaitons donner une visibilité à ces œuvres déjà produites qui proposent un regard sur ces territoires. Il s'agit de les rendre disponibles à la médiation, en produisant une matière propice à l'exposition autant qu'aux champs de la recherche.

¹ Exposition présentée à l'Artothèque de Miramas en novembre 2014.

² Cet inventaire rassemble un grand nombre de travaux d'enquête portant sur un même territoire métropolitain contemporain (ici la métropole d'Aix-Marseille-Provence).

Le projet se donne pour ambitions :

- d'inventorier et valoriser les archives des travaux existants, révéler des travaux "sous-exposés" et découvrir des séries inédites,
- de réunir ces travaux pour les montrer pour la première fois les uns en regard des autres,
- de les relier à un fonds documentaire associé, éclairant les oeuvres et le contexte de leur création (commandes ou enquêtes spontanées),
- d'assurer la médiation auprès des différents publics intéressés par l'accès à cette ressource,
- de promouvoir l'enquête photographique et de fédérer des auteurs autour d'une même démarche,
- et enfin de contribuer à construire un regard politique sur les paysages.

La représentation du territoire se fera alors par la diffusion des séries proposées par les auteurs, par l'indexation de leurs images et par l'éditorialisation de collections. En rassemblant les séries dispersées, c'est un ouvrage collectif qui sera donné à voir.

La création d'un site internet et la construction d'une plateforme numérique permettra d'exposer ces séries et de les confronter les unes au regard des autres. Les commissaires invités assembleront des "collections" au travers des séries et les proposeront au spectateur comme autant de parcours dans le territoire.

La construction de cette plateforme pourra permettre *in fine* de développer un outil de recherche pour les commissaires et les universitaires.

L'oeuvre ainsi produite sera composée de :

- l'inventaire et la base de données photographique,
- la présentation des séries proposées par les auteurs,
- les collections proposées par des commissaires invités.

Dans un premier temps, l'objectif est d'aboutir à l'horizon 2020 à l'ouverture au public de l'outil de diffusion des oeuvres (la plateforme internet) et à une première forme d'exposition itinérante. Cette étape du projet nécessitera pour se faire :

- une recherche iconographique avancée,
- la numérisation et l'indexation des oeuvres proposées par les auteurs,
- le développement d'une base de donnée et la création d'une plateforme de diffusion,
- l'éditorialisation des contenus.

Par la suite - et avec l'engagement de partenaires³ - un travail d'indexation plus avancé des contenus de la base de données photographique (images, séries et documents associés) pourrait permettre de développer le projet en un véritable outil de recherche destiné aux artistes, commissaires et universitaires.

³ Le Conseil de Territoire et la "Fabrique de projet" de la métropole Aix-Marseille Provence) ; les agences d'urbanisme ; le consortium de recherche de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) constitué autour du thème "*le grand paysage comme ressource*", dans le cadre du programme POPSU-Métropoles.

UN INVENTAIRE PHOTOGRAPHIQUE

Antoine d'Agata, Marseille, 2004
Olivier Amsellem, Marseille, 2011
Sébastien Arrighi, Pays d'Aix, 2018
Vivien Ayroles, Marseille Nord, 2018
Lewis Baltz, Fos-sur-Mer, 1985
Fabienne Barré, Bassin minier de Gardanne, 2008 ; Sainte-Victoire, 1989
Gabriele Basilico, Fos-sur-Mer, 1996
Brigitte Bauer, Pays d'Aix, 1992-1994 ; Marseille, 2002-2003 ; Port-de-Bouc, 2016
Vincent Beaume, Vitrolles, 2007-2008
Jean Belvisi, Huveaune, 2013-2014
Vincent Bonnet, Marseille, 2004
Christophe Bourguedieu, Marseille, 2009-2010
Eric Bourret, les Alpilles, 2011-2013
Alain Ceccaroli, Plateau de l'Arbois, 1992
Philippe Conti, Vitrolles, 2009 ; les Pennes-Mirabeau, 2015 ; Port-Saint-Louis du Rhône, 2016
Thibaut Cuisset, La Bouilladisse, 2011 ; Camargue, 2013
John Davies, Fos-sur-Mer, 1994
Hélène David, Parc National des Calanques, 2009-2012, 2010-2015 ; Fos-sur-Mer, 2012
Martine Derain, Marseille, 2007
Monique Deregibus, Marseille, 2006
Sylvain Duffard, Alpilles, 2013 ; Marseille, 2006
André Forestier, Marseille, 1989
Gilles Favier, Marseille, 1991, 1992-1993, 2004
Nicolas Félician, Martigues, 2014
Giacomo Furlanetto, Métropole, 2013
Christophe Galatry, Golfe de Fos, 2006 ; Fos, 2006 ; Fos-sur-Mer et Vitrolles, 2013 ; Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis, 2014
Jean-Louis Garnell, Fos-sur-Mer, 1985
David Giancatarina, Agglopoie Provence, 2003 ; Bouches-du-Rhône, 2008 ; Marseille, 2016
Pascal Grimaud, Puylobier, Boulbon, Charleval et Eygalières, 2009-2016
Morgane Guiard, Marignane, 2013
Suzanne Hetzel, Camargue, 2013-2016
Valérie Jouve, Bouches-du-Rhône, 1995 ; Marseille, 1991-1995
Stéphanie Lacombe, Côte bleue, 2013 ; Martigues, 2013
François Landriot, Marseille, 1992 ; Marseille, 2014 ; Bouches-du-Rhône

Sylvain Maestraggi, Marseille, 2015-2017, 2013-2017 ; Aix-en-Provence, 2012-2018, 2012-2013
Laurent Malone (et collaboration avec **Dennis Adams**), Marseille, 1992-2001
Julien Marchand, Vinon-sur-Verdon, 2013-2018
Geoffroy Mathieu, Marseille, 2007-2010, 2014-2015
André Mérian, Plaine de La Crau, 1994, Miramas, 2014 ; Métropole, 2010-2011; Le Grand Littoral, Marseille-Quartiers Nord, 1996
Christophe Negrel, Marseille, 2013
Fabrice Ney, Fos-sur-Mer, Salins, 1977-1979 ; Ouest Berre, 1988-1994 ; Marseille, 1980-1983
Sébastien Normand, Marseille, 2012-2016, 2012 ; Fos-sur-Mer, Étang-de-Berre, 2013
Florence Paradeis, Fos-sur-Mer, 2000
Michel Péraldi, Étang-de-Berre, 1989
Emmanuel Pinard, Marseille, 2002-2003
Philippe Piron, Métropole, 2011-2013 ; Marseille, 2008-2010 ; Meyrargues, 2012
Franck Pourcel, Étang-de-Berre, 1997-2005
Till Roeskens, Marseille, 2006-2010 ; Marseille, 2009-2012
Teddy Seguin, Marseille, 2014-2018
Bertrand Stofleth, Camargue, 2007-2017
Kristine Thiemann, Vitrolles, 2012-2013
Cyrille Weiner, Marseille, 2004
Jacques Windenberger, Marseille-Ouest Berre, 1969-2002 ; Marseille-Ouest Berre, 1969-2002
Collectif Transborder, Vitrolles, 2015
ENSA•M, Atlas-Métropolitain, Métropole, 2010-2013

Autres photographes identifiés (liste non exhaustive et non définitive):

Jean-Christophe Béchet, Marseille, Port-de-Bouc, 2016
Gaël Bonnefon, Port-de-Bouc, 2015-2016
Nicole Chayne-Salini, Port-de-Bouc, 2016
Denis Darzacq, Marseille, 2007
Nicolas Floc'h, Marseille, 2013
Chris Garvi, Marseille, 2014-2017
Franck Gérard, Marseille, 2013
Kévin Lapeyre, Port-de-Bouc, 2016
Julien Lombardi, série en cours
Karine Maussière, Marseille, 2012
Bernard Plossu, Saint-Victoire, 1991-2011 ; Marseille, 1991
Eric Tabuchi, série en cours
Martial Verdier, Port-de-Bouc, 2014-2016
Iris Winckler, Bouches-du-Rhône, 2015-2016

L'EXPOSITION

En 2019

Une sélection d'œuvres issues de cet inventaire seront présentées au Mucem, dans l'exposition permanente *Connectivités*. Un écran diffusera une proposition d'images issues des séries, sur une cimaise qui comprend déjà un espace dédié à l'accrochage de quelques tirages ainsi qu'un écran diffusant les travaux des équipes d'urbanistes menés lors de la consultation urbaine et territoriale de la métropole (vidéos).

Avec les commissaires de l'exposition, l'équipe du projet proposera un cycle long d'accrochages et de diffusion de diaporamas issus de l'inventaire. Une série de diaporamas sera diffusée qui présenteront chacun un travail éditorial commandé à une personnalité invitée. En regard de cette projection, l'espace d'accrochage présentera des tirages issus d'une série de l'un des auteurs.

L'accrochage de cet espace sera renouvelé tous les quatre mois et chaque nouvel accrochage sera l'occasion d'une rencontre animée.

En 2020

Une installation présentera l'inventaire photographique sera proposée aux organisateurs de la biennale d'art contemporain MANIFESTA 13. Conçue sous une forme mobile et itinérante, elle permettrait de présenter l'inventaire photographique et rassemblerait en se déployant : le catalogue numérique des oeuvres, la projection des images proposées par les auteurs, certains tirages existants, ainsi que les publications et la matière documentaire associée aux images.

Cette installation pourrait être activée durant le temps d'un événement⁴ par une série de rencontres:

- avec les photographes, lors de projections, lectures, tables-rondes...
- avec des "collectionneurs" invités qui présenteront une série de points de vue sur le territoire comme autant d'expositions ou d'accrochages fabriqués lors de l'évènement.
- avec les commanditaires et les habitants qui raconteront depuis leurs points de vue comment nous construisons un regard sur ce territoire (comme par exemple les "adoptants" de l'*Observatoire Photographique des Paysages depuis le GR2013*, les élus de la commune de la Bouilladisse qui ont commandité la série *nulle part ailleurs* de Thibaut Cuisset, l'équipe de paysagistes lauréate du plan de paysage...).

Commissariat : Fannie Escoulen, Scénographie : Cabanon Vertical, Direction artistique et graphisme : Super Terrain

Cette installation, qui est en cours de conception, pourra également accompagner, entre autres cette année, les différents séminaires de recherche du programme POPSU Métropoles⁵ et les actions prospectives issues du plan de paysage⁶.

⁴ proposé à l'ENS-Photographie d'Arles en octobre 2020, durant une période d'une semaine à dix jours.

⁵ *Le paysage comme ressource(s)*, une recherche menée conjointement par les trois écoles du futur IMVT (ENSA•M / ENSP / IUAR), en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

En 2020-2021

Un cycle itinérant en commune, depuis le GR2013, sera proposé par le Bureau des Guides et l'Observatoire Photographique des Paysages (OPP-GR2013) : marches, ateliers, rencontres avec les auteurs et soirées de projections en plein air, installations, expositions...

Ces rencontres photographiques avec le territoire pourraient être accompagnées d'une exposition en plusieurs volets organisée dans des lieux partenaires en commune⁷.

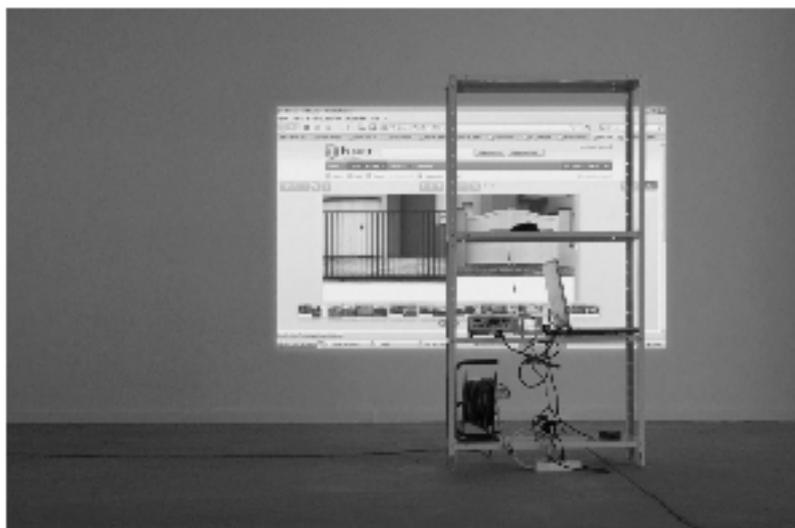
Par cette conversation à travers la métropole, les commissaires invités participeront à leur tour à l'invention d'un territoire.

*Cet événement*⁸ est aujourd'hui en cours de conception, en partenariat avec les différentes directions de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

⁶ lancé par la Direction de l'Agriculture et des Paysages de la métropole Aix-Marseille-Provence, en 2020-2023.

⁷ dont l'École Nationale Supérieure de la Photographie d'Arles en 2020, et les Rencontres Internationales de la Photographie d'Arles | Grand Arles Express en 2021.

⁸ le *GRAND TOUR*, titre provisoire.



*“Portails, grilles et autres images modernes”
BBB Centre d’art, Toulouse, 2010
Crédits: Camille Fallet et Thomas Bernardet*



*“La dynamique des paysages”
Rencontres photographiques d’Arles, 2012.
Crédits: Geoffroy Mathieu et Bertrand Stofleth*

LES PUBLICS

La création d'un catalogue en ligne, accessible sur une plateforme numérique dédiée, permettra d'ouvrir la lecture de ces travaux à tous les publics, et de faciliter leur accès pour la recherche ainsi que pour la diffusion.

La mise en oeuvre de cet outil sera le moyen de donner accès à ce corpus photographique, au croisement de plusieurs "points de vue" :

- celui des auteurs qui proposent pour le projet une présentation de leurs travaux,
- celui des commanditaires des œuvres qui trouvent ici un lieu pour proposer leurs visions,
- celui des commissaires, chercheurs, et autres acteurs, qui interrogent cette ressource,
- celui du grand public, qui connaît souvent son territoire et ses représentations de manière parcellaire et qui pourra ici fabriquer son parcours en interrogeant cette ressource documentaire.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Premier semestre 2019

Appel aux photographes, rassemblement de leurs images et inventaire des séries identifiées.

Revue de l'ensemble des oeuvres récoltées, premières réflexions sur le positionnement, les enjeux et les ambitions d'un projet de création d'un inventaire photographique.

Présentation du projet au FRAC PACA le 25 janvier 2019 en présence de la DRAC PACA, du Mucem, de la Métropole AMP, des représentants du futur IMVT (ENSA.M, ENSP, IUAR), des agences d'urbanismes de Marseille et d'Aix-en-Provence (AGAM, AUPA), du Centre Photographique Marseille, de Zoème, du Point du Jour (Cherbourg), et de MANIFESTA 13.

Second semestre 2019

Production d'un cahier des charges en vue du renseignement précis des séries (contexte de production), d'une première indexation des séries puis des images.

Production d'un cahier des charges en vue du développement de la base de données servant de support au site internet.

Démarrage d'un travail éditorial avec des personnalités invitées, menant à la réalisation de "collections".

Premier trimestre 2020

Lancement du travail d'indexation des images et de documentation des oeuvres avec les auteurs.

Développement d'un site internet présentant les séries, les auteurs et le contexte de la production des oeuvres.

Préparation d'une première représentation de l'inventaire sous la forme d'une installation itinérante.

Second semestre 2020

Ouverture au public de la base de données en ligne permettant d'exposer l'ensemble des séries photographiques.

Première exposition dans un lieu partenaire⁹ et lancement d'un cycle itinérant de rencontres photographiques au long du GR2013.

Rappel des événements prévus en 2020 :

Restitution des travaux du POPSU Métropole sur les grands paysages¹⁰ (menés au sein de la chaire partenariale de l'ENSP / ENSA-M / IUAR (future IMVT),

Accueil du Congrès Mondial de la Nature organisé par l'IUCN¹¹ à Marseille,

Accueil de la biennale itinérante d'art contemporain MANIFESTA 13¹² à Marseille.

⁹ www.ensp-arles.fr/la-future-ensp

¹⁰ www.popsu.archi.fr/popsu-metropoles

¹¹ www.iucn.org

¹² www.manifesta13.org

PARTENARIATS

La construction d'un réseau de partenaires est nécessaire pour la réalisation de ce projet, au croisement de :

- la recherche (universitaire et des commissaires)
- la création artistique (commandes et expositions)
- la diffusion (pédagogie, conférences, projections, éditions...)

Structures partenaires du projet :

- Le Bureau des guides du GR2013
- École Nationale Supérieure de la Photographie d'Arles (ENSP)
- MuCEM | Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée
- École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (ENSA•M)
- Université de Trente | *Medways, Open Atlas*
- Sentiers Métropolitains | *Metropolitan Trails Network*

Partenaires institutionnels et soutiens :

- Région PACA
- DRAC PACA
- Département des Bouches-du-Rhône
- SAIF | Société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe
- DGCA | Délégation Générale à la Création Artistique du Ministère de la Culture
- DAAC Aix-Marseille | Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
- Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT):
Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Marseille (ENSP)
École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (ENSA•M)
Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-en-Provence (IUAR)

Partenariats en discussion :

- Métropole Aix-Marseille-Provence
- MANIFESTA 13
- Rencontres Internationales de la Photographie d'Arles
- FRAC PACA
- Friche de la Belle de Mai, Marseille
- Centre Photographique Marseille

Programmes associés :

- *Le paysage comme ressource(s)*, programme POPSU Métropoles
- Elaboration du *plan de paysage* de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- *Metropolitan Trails Academy*, programme éducatif européen Erasmus+ (Athènes, Milan, Cologne, Paris, Marseille)
- *Photographier le territoire*, Atelier de G.Saussier & C. L'Huillier, ENSP d'Arles

PORTEUR DU PROJET

LE BUREAU DES GUIDES DU GR 2013

Le GR2013 est un sentier de grande randonnée de pays de 365 km qui parcourt l'aire métropolitaine de Marseille. Il a été conçu et tracé Baptiste Lanaspèze et Nicolas Mémain avec des « artistes-marcheurs » lors de la capitale européenne de la culture en 2013 et dessine un grand 8 à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône et de la métropole.

Le GR2013 invite à marcher là où on ne randonne habituellement pas : en zone urbaine et périurbaine. Il propose de suivre un chemin pour observer et rencontrer ce qui fait l'existence complexe d'un territoire : ses paysages contrastés, ses habitants, leurs mémoires et leurs usages, les histoires multiples de sa géographie, ses flux et ses circulations mais aussi ses frontières, visibles ou invisibles, ses impensés... C'est un sentier qui explore le vécu des lieux. Le Bureau des guides du GR2013 en propose des récits à partager qui relient trois grands domaines : l'écologie, la création contemporaine et une certaine vision du tourisme patrimonial.

A la fois scène de plein air et projet éditorial, il est devenu un équipement culturel métropolitain unique, qui questionne nos manières d'habiter un territoire. À partir du sentier, le Bureau des guides conçoit des projets qui proposent à un large public des expériences et des situations originales sur les terrains de la métropole. Il en fabrique alors des récits collectifs.

—

LE BUREAU DES GUIDES DU GR2013

Bureaux et vitrine

152 la Canebière, 13001 Marseille

www.GR2013.fr

Adresse administrative

la Cité des arts de la rue - 225, avenue des Aygalades 13015 Marseille

Contacts:

Sophie Gayerie | +33 4 91 98 29 48 | sophie@GR2013.fr

Alexandre Field | +33 6 64 72 37 09 | alexandre@GR2013.fr

STRUCTURE ASSOCIÉE

LES PANORAMISTES

60 boulevard Longchamp
13001 Marseille
lespanoramistes@free.fr

Contact:

Geoffroy Mathieu | +33 6 89 90 13 63

L'association Les Panoramistes, créée en 1998, est animée par les artistes Geoffroy Mathieu et Bertrand Stofleth. Ils proposent à toute structure voulant mener sur son territoire une action autour du paysage de concevoir avec elle l'outil photographique adapté à son projet. Les Panoramistes se positionnent comme l'interlocuteur privilégié des collectivités pour la réalisation d'Observatoires Photographiques du Paysage, avec la volonté de développer la dimension de sensibilisation et la vocation participative de cet outil auprès des habitants. Plus généralement, l'association souhaite porter au travers de ses projets photographiques une réflexion sur les paysages et ses représentations.

L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES DEPUIS LE GR2013

L'Observatoire Photographique du Paysage (OPP) depuis le GR2013 est un observatoire créé à l'initiative de Geoffroy Mathieu et Bertrand Stofleth. Projet artistique de représentation de la Métropole Aix-Marseille-Provence en construction, il documente ses usages, les frottements ville-nature et la grande richesse de ses paysages. En 2012, 100 photographies ont été réalisées le long des 365 km du GR2013. Chaque année jusqu'en 2022, les artistes re-photographient 30 images et en confient 70 à des adoptants.

Ce projet interroge le protocole institutionnel des OPP et revisite ses méthodologies en inversant les rôles du commanditaire et du commandité, en considérant les images comme propositions d'analyse des enjeux territoriaux et paysagers de la métropole, et en intégrant un volet participatif dès la création du projet en invitant les usagers de la métropole à travailler avec les artistes. L'OPP depuis le GR2013 organise une fois par an des rencontres publiques avec la communauté des *adoptants* pour évoquer les dynamiques à l'œuvre depuis les points de vue de l'observatoire.

www.opp-gr2013.com

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Camille Fallet, Alexandre Field et Geoffroy Mathieu ont collaboré à de nombreuses reprises (sur le GR2013 avec le Bureau des Guides, l'*Atlas Métropolitain* de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, *Métropole commune* lors de la consultation internationale urbaine et territoriale d'Aix-Marseille Provence Métropole) et poursuivent leurs recherches pour documenter la construction d'une métropole.

Camille Fallet est photographe dans les champs de l'art, du livre et de la commande documentaire. Diplômé du Royal College of Art de Londres et de l'École supérieure des beaux-arts de Nantes, il mène depuis quinze ans un travail d'artiste, qui porte la ville comme sujet et prend la forme du « documentaire lyrique ». Il a récemment exposé au centre d'art Le Point du Jour à Cherbourg, publié un livre pour Bordeaux-Métropole dans le cadre de la biennale d'architecture Agora 2017, et a exposé une oeuvre vidéo lors de la biennale Glasgow International 2018. Il est également lauréat de l'aide à la photographie documentaire contemporaine du CNAP en 2018. Il a présenté une exposition aux Rencontres de la photographie d'Arles en juillet 2019. Son investigation de la photographie l'amène également à expérimenter le commissariat d'exposition, notamment en 2017 avec l'exposition « Notes sur l'Asphalte - une Amérique mobile et précaire » au Pavillon Populaire de Montpellier.

www.camillefallet.com

Alexandre Field est architecte diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles. Il partage très tôt son activité professionnelle entre maîtrise d'œuvre et conception de projets culturels. Membre fondateur du collectif "*Le Mouvement des Chemineurs*", il y associe la jeune scène internationale des marcheurs et organise la réunion d'architectes, paysagistes et artistes au sein d'ateliers itinérants. Il est l'auteur pour le CAUE13 du projet "*Dense Dense Dense*", pensé comme outil de sensibilisation à la lutte contre l'étalement urbain. Enseignant à l'ENSA-Marseille, il y fonde l'*Atlas Métropolitain* qui propose aux étudiants de second cycle de découvrir l'échelle de leur territoire métropolitain par la marche, la cartographie, la photographie et le projet. Co-fondateur de l'association *Le Bureau des guides du GR2013*, il participe à faire du sentier métropolitain un mode d'exploration et de récit du territoire - le long du sentier de randonnée, l'arpentage du terrain des communes permet la collecte de récits et des enquêtes d'auteurs, qui mènent à l'invention d'une "*culture métropolitaine*". Il programme aujourd'hui ce sentier périurbain comme un équipement culturel métropolitain original.

www.GR2013.fr

Geoffroy Mathieu est photographe, diplômé de l'École Nationale Supérieure de la Photographie d'Arles. Il axe ses travaux photographiques sur des questions écologiques ou politiques contemporaines et sur la manière dont elles se concrétisent dans le paysage. À travers des protocoles de parcours, il documente les territoires, les frottements ville-nature ou encore les résistances poétiques dans les usages des lieux. Il a consacré plusieurs travaux aux paysages en mutation au travers d'Observatoires photographiques du paysage pour le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (exposé en 2012 aux Rencontres d'Arles), le PNR du Verdon ou pour la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (Grand Site de France). Il a collaboré avec Baptiste Lanaspèze au livre *Marseille, ville sauvage, essai d'écologie urbaine* (Actes Sud). En 2013, il met en place avec Bertrand Stofleth, dans le cadre de Marseille Provence 2013, *Paysage Usagés, observatoire photographique du paysage depuis le GR2013* grâce à une commande publique de photographies du CNAP. Cette série participe à la mission France Territoire Liquide qui a été exposée au Tri-Postal à Lille, au FRAC PACA, au Mucem et enfin à la BNF dans l'exposition *Paysages Français*.

www.geoffroymathieu.com

Elise Magne est documentaliste iconographe dans le domaine de l'art, de l'édition et des archives photographiques. Diplômée de l'École supérieure des beaux-arts de Rennes, titulaire d'un master d'esthétique de l'art et d'un master de documentation, elle s'oriente vers la recherche d'archives, la valorisation des collections patrimoniales par l'image et le traitement archivistique des fonds anciens iconographiques. Elle travaille régulièrement pour le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem), l'Institut pour l'Histoire de l'Aluminium (IHA) et l'Institut National des métiers d'art (INMA).

Sophie Gayerie est diplômée d'un master de recherche en histoire de la photographie et d'un master de management des organisations culturelles. Elle a accompagné la conception, la mise en oeuvre et la réalisation de projets d'expositions et d'éditions dans le domaine des arts visuels au sein d'institutions publiques (Centre Pompidou, Cnap) et privées (Mécènes du sud).

Morgane Baer est attachée de production indépendante, elle intervient dans le monde de la photographie documentaire et contemporaine pour accompagner et initier des projets favorisant les échanges et la circulation d'images ainsi que le croisement avec d'autres disciplines.

EXPOSITION

Fannie Escoulen est diplômée de l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie d'Arles, Commissaire d'exposition indépendante, elle est spécialisée en photographie contemporaine. Directrice adjointe du BAL à Paris de 2007 à 2014, elle a notamment été commissaire des expositions monographiques d'Antoine d'Agata et Stéphane Duroy au BAL, de Kate Barry aux Rencontres d'Arles et d'Anne-Marie Filaire au Mucem. Elle a été chargée par le Ministère de la Culture en 2018 d'une programmation autour des femmes photographes à Paris Photo. Elle collabore régulièrement avec des maisons d'éditions et mène des missions de conseils pour des entreprises et des mécènes pour la photographie. En 2020, elle sera commissaire d'une grande exposition dédiée à l'artiste Laurence Aëgerter au Petit Palais à Paris.

www.fannieescoulen.com

Super Terrain est un collectif de designers graphiques composé de Quentin Bodin, Luc de Fouquet et Lucas Meyer fondé en 2014, installé à Nantes et Marseille. Il travaille à la réalisation d'affiches, d'identités visuelles, de livres mais aussi de sites internet, de scénographies, d'installations dans l'espace ou de signalétique. À travers chaque projet, ils tentent de produire des images ou des dispositifs généreux, tenant compte de leur contexte de diffusion et d'usage.

www.superterrain.fr

Le Cabanon Vertical est un collectif pluridisciplinaire qui conjugue les arts appliqués et les arts visuels. Il questionne la place de l'individu dans l'espace urbain, ses usages et sa liberté d'agir. Olivier Bedu et sa plateforme d'action collective y envisagent l'architecture comme un territoire expérimental, dont les formes s'ouvrent aux usages et à l'appropriation d'un lieu. L'auto-construction y est un point de départ pour une approche poétique et active de l'espace. L'appropriation de l'espace public par l'invention d'une *sculpture-lieu*¹³ en est aujourd'hui la principale visée esthétique.

www.cabanonvertical.com

¹³ L'expression est issue de l'ouvrage de la philosophe Joëlle Zask, *Outdoor Art, la sculpture et ses lieux*, coll. Les empêcheurs de penser en rond, ed. La découverte, Paris, 2011

ANNEXE 2 A LA CONVENTION N°
Bureau des Guides – Budget du programme d’actions
« INVENTAIRE, photographies d’une métropole »

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20

CHARGES DIRECTES		MONTANT ¹²	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT ¹²
60 - Achats	€		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	€	
Achats stockés (matières premières, autres)	€		73 - Dotation et produits de tarification	€	
Achats d'études et de prestations de services	€		74- Subventions d'exploitation (13)	€	
Achats de matériel, équipements et travaux	€		État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€			€	
Achats de marchandises	€			€	
Autres achats	€		Région(s)	€	
61 - Services extérieurs	€			€	
Sous-traitance générale	€		Département(s)	€	
Redevances de crédit-bail	€			€	
Locations mobilières et immobilières	€		TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	€	
Charges locatives et de copropriété	€		Métropole AMP (Échelon central) <small>DGA Agriculture, Forêts et Paysages & projet Métropolitain</small>	€	
Entretien et réparations	€		Territoire Marseille-Provence	€	
Primes d'assurances	€		Territoire du Pays d'Aix	€	
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	€		Territoire du Pays Salonais	€	
62 - Autres services extérieurs	€		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€	
Personnel extérieur	€		Territoire Istres-Ouest Provence	€	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	€		Territoire du Pays de Martigues	€	
Publicité, information et publications	€		Communes	€	
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€			€	
Déplacements, missions et réceptions	€		Organismes sociaux (détailler) :	€	
Frais postaux et de télécommunications	€		Fonds européens	€	
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	€		L'agence de services et de paiement	€	
63 - Impôts et taxes	€		Autres établissements publics	€	
Impôts et taxes sur rémunérations	€		Aides privées	€	
Autres impôts et taxes	€		75 - Autres produits de gestion courante	€	
64 - Charges de personnel	€		Dont cotisations, dons manuels ou legs	€	
Rémunérations du personnel	€		76 - Produits financiers	€	
Charges sociales	€		77 - Produits exceptionnels	€	
Autres charges de personnel	€		78 - Reprises sur amortissements provisions	€	
65 - Autres charges de gestion courante	€		79 - Transfert de charges	€	
66 - Charges financières	€				
67 - Charges exceptionnelles	€				
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€				
69 - Impôts sur les bénéfices	€				
CHARGES INDIRECTES			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES		
Charges fixes de fonctionnement	€			€	
Frais financier	€			€	
Autres	€			€	
TOTAL DES CHARGES	€		TOTAL DES PRODUITS	€	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹⁴					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature (3)	€		87 - Contributions volontaires en nature	€	
Secours en nature	€		Bénévolat	€	
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€		Prestation en nature	€	
Personnel bénévole	€		Dons en nature	€	
TOTAL GENERAL DES CHARGES			TOTAL GENERAL DES PRODUITS		

Fait à : Le

Signature du Président




¹² Ne pas indiquer les centimes d'euros. ¹³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés doivent être accompagnées de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. ¹⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements hors bilan et sans avoir d'impact de résultat.